# **CHOUSSY**

# 2016









Bulletin d'Informations Municipales

Sommaire	
Le mot du Maire	pages 3-4
La vie de la commune: Etat-civil 2016	page 5
La vie de la commune: Finances 2015-2016	pages 6-7
La vie de la commune: Nos rendez-vous annuels	pages 8-12
La vie de la commune: Travaux réalisés en 2016	page 13
La vie de la commune: Eau et Assainissement	page 14
La vie de nos enfants	pages 15-17
Autour de nous	pages 18-24
La vie des associations	pages 25-29
Agriculture 2016	page 30
Information Recensement	page 32
Information pratique- Santé	pages 33-36
Informations pratique  Habitat	pages 37-39
SMIEEOM	pages 40-43
Informations pratiques- Administration	pages 44-45
Informations diverses	pages 46-47

# Le mot du Maire



Chers concitoyens, chers amis,

Ce bulletin me donne chaque l'année l'occasion, avec la cérémonie des vœux du maire, de faire un bilan des travaux réalisés et à venir.

En 2016, nous avons refait le chapeau du muret sur le chemin de l'école, au printemps nous allons planter quelques pieds de vigne pour agrémenter l'espace vert attenant.

Nous avons également refait l'intérieur de la salle du conseil, tapisseries et meuble de rangement. On a profité de larges subventions pour renforcer l'isolation au dessus du logement et des salles de classe, tout en aménageant un espace de rangement au grenier pour les institutrices.

Malheureusement, nous avons été obligé d'augmenter fortement les taxes d'assainissement collectif (surtout l'abonnement), à cause d'un budget largement déficitaire qui handicape notre budget commune donc diminue notre capacité d'investissement.

Cette année, nous devrions commencer les travaux de sécurisation sur la Route Départementale 21, par la tranche côté Oisly. On réalisera un chemin piétonnier coté Nord, en busant les fossés. Le chemin sera séparé de la chaussée par des potelets en bois. Si les finances nous le permettent, on essaiera de faire ralentir un peu les voitures sur cette longue ligne droite, en réhaussant l'aménagement déjà existant et en en créant un à l'entrée du village.

Après la salle du conseil, les tapisseries du secrétariat seront refaites, avec des changements de mobiliers pour un meilleur confort de travail, et pour mieux vous accueillir.

Après 6 ans de procès avec l'artisan, la commune de Choussy a eu gain de cause suite aux désordres intervenus dans les travaux du mur du cimetière, donc nous allons reprendre l'enduit du chapeau.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté de communes « Val de Cher – Controis » s'est agrandie, avec l'absorption de la Communauté « du Cher à la Loire », elle se compose de 38communes et environ 48500 habitants. Je reste sceptique sur l'intérêt de ces grosses communautés, où l'on perd en proximité et en service à la population, mais le Préfet nous a imposé cette fusion malgré le refus de 37 communes !! Jean-Luc Brault, maire de Contres, a pris la présidence de cette nouvelle entité, j'espère qu'il saura être à l'écoute, surtout des petites communes comme la nôtre.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration, où l'on se rend compte jour après jour que l'habitat sera concentré à l'intérieur des bourgs, on perdra malheureusement notre caractère rural caractérisé par des maisons très espacées ; c'est pourquoi j'encourage encore une fois les propriétaires de terrains constructibles à vendre avant la validation du projet « PLUI », car Choussy verra sans doute diminuer sa surface constructible.

2017 verra disparaître l'utilisation des désherbants chimiques, il faudra s'habituer à voir de l'herbe sur les trottoirs avant que l'on apprivoise les appareils de substitution, moins efficaces et très coûteux.

Un projet de parc éolien avec 7 appareils est à l'étude sur la commune de Choussy, les propriétaires des terrains concernés sont actuellement sollicités pour accueillir ces tours génératrices d'énergie. La municipalité de son côté, est en négociation avec le constructeur et la communauté de communes (qui toucherait intégralement l'IFER, taxe correspondant à ce genre d'activité), pour tirer profit de ces installations. Le projet ne sera validé que si, et seulement si, la commune peut en obtenir des bénéfices, et s'assurera de la bonne conduite de l'opération.

Pour conclure, je voulais remercier toutes les personnes qui travaillent avec moi, salariés, élus, ou bénévoles, ainsi que les quelques associations, parce que chacun participe à la vie de notre village. C'est important que chaque habitant se sente bien à Choussy, et cela ne peut se faire sans le travail de tout le monde.

Thierry Gosseaume



Erratum au bulletin d'informations municipales 2015 Mr Jean-Philippe JUGAND était né le 17 janvier 1942. Avec toutes nos excuses pour cette erreur.

# La vie de la commune: Etat-civil 2016

# **NAISSANCES**

Le 18 janvier 2016 - LACOUR Caroline Maëlle

Le 18 juin 2016 - RUSÉ Malonn Willy

Le 19 décembre 2016 - NAVARON Lily



# **MARIAGES**

Le 21 mai 2016 - MARTIN Christophe et MARONNE Sabrina



### PARRAINAGE CIVIL

Le 3 septembre 2016 - **BOISBOURDIN** Tom Arthur

# **DECES** sur la commune

# **DECES** (Transcription)

Le 7 août 2016 - **PICHON** épouse **RIOLAND** Marcelle Le 24 novembre 2016 - **BRÛLÉ** épouse **LEROUX** Andrée

# **DECES** (mention de décès)

Le 31 mai 2016 - **COUDERC** Jean-Pierre Le 8 septembre 2016 - **POUSSARD** Ginette



# La vie de la commune: Finances 2015-2016

# Résultats 2015 du budget communal

	Fonctionnement	Investissement		
Dépenses 2015	- 243 011.73	- 57 669.53		
Recettes 2015	+ 228 571.26	+ 69 386.43		
Résultat Exercice 2015	- 14 440.47	+ 11 716.90		
Affection résultats 2014	+145 381.58	- 26 491.78		
1068 (2014)	- 3 561.05			
RAR 2015		+ 8 560.00		
Résultat cumulé	+ 127 380.06	- 14 774.88		
Résultat de clôture 2015	+ 112 605.18			

# Résultats 2015 du budget assainissement

	Fonctionnement	Investissement		
Dépenses 2015	- 37 325.69	- 23 588.09		
Recettes 2015	+ 27 441.57	+ 27 218.81		
Résultat Exercice 2015	- 9 884.12	+ 3 630.72		
Affectation résultats 2014	- 20 766.31	- 40 068.03		
Résultat cumulé	- 30 650.43	- 36 437.31		
Résultat de clôture 2015	- 67 087.74			

# Taux d'imposition 2016

TAXES	TAUX VOTES 2015	TAUX VOTES 2016
Taxe d'habitation	13.25 %	13.30 %
Taxe foncière (bâti)	19.25 %	19.30 %
Taxe foncière (non bâti)	47.25 %	47.30 %

# Subventions accordées en 2016

Désignation	Montant proposé	Montant voté	Désignation	Montant proposé	Montant voté
AFR Choussy-Couddes	100.00	100.00	Gpt des Chasseurs	100.00	100.00
ASO Foot	50.00	50.00	Souvenir Français	50.00	50.00
Associat° des Motards Chousséens	100.00	100.00	CCI-CCO	100.00	100.00
Bibliothèque	330.00	330.00			

# La vie de la commune: Tarifs municipaux 2017

Salle Communale	
Caution	600 €
Habitant de la commune	108 €
Hors commune	174 €
Chauffage / Electricité	45 € (+ 20€ WE complet)
Forfait Ménage	100 €
Réunion	39 €
Vin d'honneur	59 €
Désistement / Moins de72h avant la date de location	54.00 € Pour un habitant de la com- mune
Désistement / Moins de72h avant la date de	100.00 € Pour un hors commune
La deuxième journée de location est facturée à n	noitié prix du tarif de location de salle.
Vaisselle	
Vaisselle complète	1.00 € / Personne
Vaisselle cassée	2.00 € / Article
5 Tables avec tréteaux et bancs	10 € (au-delà de 5 = 15 €)
Photocopies	
Noir	0.15 €
Couleur	0.18 €
Cimetière	
Concession perpétuelle	168 € + droit d'enregistrement (25.00€)
Concession de 15 ans	61€
Concession de 30 ans	92 €
Concession de 50 ans	122€
Columbarium	
Concession de 15 ans	122 €
Concession de 30 ans	148€
Concession de 50 ans	173€

# La vie de la commune: Nos rendez-vous annuels

# Vendredi 15 janvier 2016 Vœux du Maire



Mme Claire JUGAND a souhaité prendre la parole afin de présenter la bibliothèque de Choussy.

Comme chaque année, à la mi-janvier, Mr le Maire tient à réunir ses concitoyens autour des membres du conseil municipal.

Cela permet de tous se retrouver, d'accueillir les nouveaux arrivants sur la commune.

C'est toujours l'occasion de dresser le bilan de l'année achevée mais aussi d'évoquer les projets 2016 et notamment la fusion inéluctable de notre communautés de communes avec celle de Montrichard dans un 1er temps puis peut-être aussi avec le Romorantinais. Qu'allons-devenir au sein de ce nouvel EPCI? C'est l'interrogation de nos élus.



Imaginé par Mr Jacques Viau (à droite), le blason de la commune de CHOUSSY a été approuvé en conseil municipal le 6 juin 2014.

Mr Hervé EMERY en a fait une réplique en ferronnerie qui trouvera une bonne place dans la salle du conseil.





Comme tous les ans, les chousséens qui embellissent leur propriété, participent par la même occasion au charme de notre petit village. Pour 2015, pas d'ordre de prix. Pas de jaloux !!

Le diplôme des Maisons Fleuries 2015 a été attribué à ( par ordre alphabétique):

Mr et Mme Jérôme BAILLOU, Mr et Mme Marcelin HUET, Mme Sophie TOUPET, Mr et Mme David MARTINEZ.



4 naissances ont été enregistrées au cours de l'année 2015. Guislain, Tom, Nina et Kendji. Les enfants présents ont reçu un petit cadeau de la part de la municipalité.

Comme à l'habitude, la soirée se poursuit en discussion autour d'un buffet apéritif bien garni.

# Dimanche 31 janvier 2016 Repas des Ainés



Pas de stress pour nos marmitons!!



Pour diverses raisons d'emploi du temps, nos ainés ont été privé de leur repas en 2015. Ils ont dû patienter jusqu'à ce jour pour pouvoir apprécier le menu concocté par Sylvie BO-REL et Cédric BLOTIN, sans oublier les autres conseillers qui ont participé aux préparatifs.



# **Assiette Landaise**



**Trou Solognot** 

Salade

Fromages

Charlotte aux poires



Comme chaque année, la municipalité honore les doyens de la journée. Mme Arlette MEU-NIER et Mr Jacques VIAU reçoivent un joli bouquet de fleurs.



Nos anciens espèrent bien que le repas 2016 aura bien lieu et suggère une date en fin d'année. A voir si cela concorde avec la disponibilité de nos élus.

# 8 mai 2016 Cérémonie





Peu de monde en ce dimanche de commémoration. Les lève-tôt avaient répondu présent à 9h30 pour commémorer l'Armistice de 1945.

- Dépôt de gerbe
- Citation des Morts pour la France
- Lecture du message du secrétaire d'Etat
- Minute de silence

La présence de la Fanfare de Contres apporte toujours un côté convivial à ces cérémonies solennelles.



La célébration de l'Armistice de 1945 se poursuivit par un pot républicain servi dans la salle communale.

Samedi 28 mai 2016 Joyeux anniversaire Mme DHIER





La municipalité prévoyait de longue date de fêter les 100 ans de Mme Madeleine DHIER. Personne réservée, il n'était pas question de la mettre mal à l'aise.

C'est donc avec la collaboration de ses enfants Patrick et Claude que Mr le Maire, Thierry GOS-SEAUME, et ses 2 adjoints, Denis RIOLAND et Sylvie BOREL sont venus rendre hommage à sa longévité.

Un joli et bon gâteau, des bonnes bouteilles de vins pétillants locaux, un beau bouquet de fleurs ont eu raison de sa réticence.

Très bel après-midi que tous les participants, Mme DHIER, ses enfants, son petit-fils présent et son arrière-petit-fils ont apprécié.

# 13 juillet 2016 Fête Nationale



Traditionnellement les festivités du 13 juillet commencent par un apéritif offert par la municipalité aux habitants de Choussy.

A ce moment de juillet, la météo était encore incertaine, c'est pourquoi il avait été convenu de monter la barnum.

L'innovation de cette année : une tireuse à bière pour le plus grand plaisir des amateurs.



11 novembre 2016 Cérémonie



Les commémorations de l'Armistice ont débuté à 10h30. Mr le Maire, entouré de son conseil municipal et de quelques Chousséens, se sont rassemblés devant le monument aux Morts . Après le dépôt de la traditionnelle gerbe, Mr le Maire a énuméré le nom des combattants de la commune qui périrent au combat, puis lu le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Le tout orchestré par l'harmonie CONTRE-UT qui donnait un ton toujours plus gai à ce moment particulier de recueillement.

Avant de se retrouver à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié, défilé des musicien puis présentation des jeunes recrues dans la cour de l'école.









# Dimanche 4 décembre 2016: Repas des Ainés

N'allez pas croire que nos Ainés ont été plus choyé que les années précédentes. En 2016, ils ont effectivement participé à 2 repas mais uniquement parce que celui de 2015 n'avait pas pu avoir lieu. Et oui, nos élus ont aussi des responsabilités professionnelles et un agenda très chargé.

Toujours derrière les fourneaux, Mme Sylvie BOREL et Mr Cédric BLOTIN ont concocté un délicieux repas, apprécié de tous les convives.



Nos doyens du jour ont reçu des mains des plus jeunes de nos élus un magnifique bouquet de fleurs.





MENU
Vol au vent de la Mer
Trou Solognot
Magret de canard
Sauce thé Earl Grey
et à l'orange
et ses accompagnements
Salade
Plateau de fromages
Tarte Tatin
Café

Ainsi s'achève l'année 2016

# Nos Rendez-vous pour 2017:

Samedi 15 avril 2017:

Passage sur la commune de l'avant-dernière étape du Tour de Loir-et-Cher Cycliste

Dimanche 23 avril 2017: 1er tour de l'élection présidentielle Dimanche 7 mai 2017: 2ème tour de l'élection présidentielle

Lundi 8 mai 2017: Cérémonie: Rassemblement au Monument aux Morts

Dimanche 11 juin 2017: 1er tour des élections législatives Dimanche 18 juin 2017: 2ème tour des élections législatives

Vendredi 13 juillet 2017: Fête Nationale

Samedi 11 novembre 2017: Cérémonie: Rassemblement au Monument aux Morts

# La vie de la commune: Travaux réalisés en 2016



**AVANT** 



Dans la continuité des travaux de rénovation des **APRES** abords de la Mairie, le muret a été restauré. Des pieds de vigne devraient être plantés sous peu...



Coût des travaux de maçonnerie: 6 638.50€ HT, soit **7 966.20** TTC Subventions perçues: DSR 2016: 5 916.00€ Autofinancement: 2 050.20€





Rénovation de la salle du Conseil



Elle en avait bien besoin!! La salle de réunion a subi un lifting qui lui donne clarté et rajeunissement.

Un meuble mural a remplacé la vieille armoire métallique donnant ainsi un bon espace de rangement.

Coût des travaux: 4 309.26€ HT, soit **5 171.15**€ TTC Subvention de la Communauté de communes Val de Cher-Controis: 2 154.63€





# La vie de la commune: Eau et Assainissement collectif

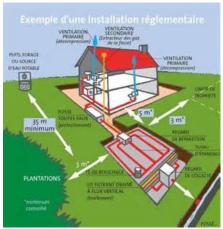
# Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable SASSAY-COUDDES- OISLY-CHOUSSY

Par délibération **45-2016** du 15 juillet 2016, le conseil municipal a adopté le RPQS 2015 (*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services*) du SIAEP dont le siège se trouve à Sassay.

# Il est à noter:

- Hausse de **2.8** %.du volume du prélèvement (121 086 m3 en 2015/117 739 m3 en 2014)
- Baisse de **3.2** % du volume vendu (105 651 m3 en 2015/109 134 m3 en 2014)
- Pas d'augmentation du linéaire du réseau de canalisation (91 km)
- Augmentation de **1.8** % du nombre d'abonnés : **1056** en 2015/**1037** en 2014
- Pas d'augmentation du prix du m3 : 1.60 € en 2016/1.60€ en 2015





# L'Assainissement Collectif géré par la commune de Choussy

Par délibération **58-2016** du 28 octobre 2016, le conseil municipal a adopté le RPQS 2015 (*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services*) du Service d'Assainissement Collectif de la commune de CHOUSSY.

### Il est à noter:

Augmentation de **7.98**% du volume d'eau facturé (**5 505** en 2015/**5 098** en 2014)

Augmentation de 200% de la part annuelle d'abonnement  $(90.00 \in \text{en } 2015/30 \in \text{en } 2014)$ 

Augmentation de **9.63** % de la redevance assainissement sur la part consommée (**1.48**€ en 2016/**1.35**€ en 2015).

Augmentation du prix TTC au m3 de **28.19**% (**2.63**€ en 2016/ **2.05**€ en 2015)

Augmentation de **15.53**% des recettes revenant à la commune (**8 805.08**€ en 2015/ **7 621**€ en 2014)



### Pluviométrie 2016



Année	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
2012	151	12	22	88	52	77	96	0	28	125	47	114	812
2013	69	59	59	78	93	53	47	35	73	81	96	61	804
2014	63	101	31	43	75	50	63	89	19	64	53	50	701
2015	64	31	40	27	59	13	27	77	94	57	50	25	564
2016	79	80	107	47	165	73	4	15	19	20	85	19	713

# La vie de nos enfants

# **Jeudi 16 juin 2016**



Quatre élèves de CE2 de Choussy ont passé brillamment leur permis piétons. Les diplômes ont été remis jeudi 16 juin, par Ophélie Bergeret et Coralie Habert, brigadière et brigadière-chef à la brigade de gendarmerie de Contres, en présence de l'institutrice et de Denis RIOLAND, premier adjoint au Maire.

# la Nouvelle République.fr

# Vendredi 16 décembre 2016 - Repas de Noël à la cantine



Cette année encore, Christine, notre cantinière a fait plaisir aux enfants fréquentant la cantine scolaire en leur concoctant un menu qui vous met l'eau à la bouche.

Une véritable décoration de fêtes pour les tables avant des vacances bien méritées pour les petits comme pour les grands.





APERITIF

Cocktail de fruit et ses amuse-bouche



### MENU

Aumônière de Saumon fumé au fromage frais

Filet mignon de porc à la crème

Petit gratin dauphinois

**Petit Louis** 

Moelleux chocolat et crème anglaise

Clémentines

Chocolats





# Les fonctions du SIVOS

Créé en 1971 par la mise en commun des moyens de gestion des affaires scolaires de Choussy, Oisly et Couddes, dans le but de favoriser la qualité de l'enseignement et d'éviter les fermetures de classe, le SIVOS gère le personnel des écoles, les garderies, le transport scolaire et les nouvelles activités périscolaires (NAP) instituées en 2014, tandis que chaque mairie conserve la gestion autonome de sa cantine.



# Le transport scolaire

Le service de ramassage scolaire, proposé gratuitement aux familles, est utilisé par 75% des élèves du RPI. Le circuit est disponible dans chaque mairie. Il est adapté chaque année à la répartition des élèves.



En cas d'intempéries, lorsque le ramassage scolaire est annulé le matin, il est également annulé le soir. Les services de garderie sont alors ouverts dans les 3 communes, Couddes, Oisly, mais aussi Choussy, afin que chaque élève puisse être déposé et récupéré dans son école. Quand la météo rend la chaussée glissante, renseignez-vous auprès des mairies et des garderies, ainsi qu'en écoutant le message enregistré sur le répondeur du SIVOS au 09.77.09.74.10.

# Les garderies

Elles se tiennent dans les écoles de Oisly et de Couddes, de 7h30 à l'ouverture des classes le matin et de la fermeture des classes à 18h30 le soir. Le tarif est de 2 € par enfant et par jour. Les frais de garderie peuvent être remboursés aux affiliés de la MSA.

# Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

Après une première année d'expérimentation en 2014-2015, les horaires des NAP ont été modifiés en 2015-2016 pour limiter la fatigue des enfants : **45 minutes chaque fin d'après-midi, après la classe, dans les trois écoles.** Cette organisation satisfaisante a été reconduite en 2016-2017. Le comité de pilotage, composé de membres du bureau du SIVOS, d'enseignants et de représentants de parents, est chargé de dresser un bilan en fin d'année scolaire : évaluation du PEDT (projet éducatif territorial).

Les effectifs scolaires en 2016-2017 : 135 élèves					
Ecole maternelle de Couddes	Ecole élémentaire de Choussy	Ecole élémentaire de Oisly			
Classe de Mme Isabelle BOZON :	Classe de Mme Karine LIMOUZIN :	Classe de Mme Ingrid BEAUVAIS :			
27 élèves (2 TPS, 8 PS et 17 MS)	23 élèves (20 CP et 3 CE1)	20 élèves (11 CE2 et 9 CM1)			
Classe de Mme Julie NICOLAS :	Classe de Mme Marie BRESTEAU :	Classe de Mme Déborah JACQUOT :			
26 élèves (7 PS et 19 GS)	18 élèves (12 CE1 et 6 CE2)	21 élèves (8 CM1 et 13 CM2)			

Le Comité syndical est composé de quatre élus délégués par chacune des trois communes :

Choussy: Denis RIOLAND, président, Sylvie BOREL et Jacqueline FONGARNAN, titulaires, Nathalie GAUTIER, suppléante.

Oisly: Stéphanie LANCEREAU, vice-présidente, Chantal MARDON et Laetitia MARDON, titulaires,

Thierry BARBEILLON, suppléant.

Couddes: Hubert MARSEAULT, vice-président, Christian STEIN, titulaire, Mathieu NORMAND, suppléant.

# Le budget 2016 du SIVOS

### Les recettes:

- Les trois communes financent le SIVOS proportionnellement à leur population : 118 € par habitant en 2016, soit au total 146 206 € de subventions communales (53 % du budget), pour un budget global du SIVOS qui s'élève à 276 100 €.
- 2) Le département participe aux frais du ramassage scolaire : pour 26 333 € dépensés en 2016 par la régie des transports, 18 046 € de subventions ont été perçues (69% des dépenses de fonctionnement).
- En 2016, la somme totale de 5 194 € a été facturée aux familles au titre des garderies.

# Les dépenses :

6 475 € ont été dépensés en fournitures scolaires en 2016 (le SIVOS alloue 77 € par élève), 6 668 € ont été versés aux coopératives scolaires, 2 042 € pour les fournitures des ateliers et garderies NAP, 500 € à l'APE et 3 442 € pour 8 séances par classe élémentaire à la piscine de Contres.

Les frais de carburant se montent à 3 371 € et les frais de maintenance du car à 7719 €.

Comme dans toutes les activités de services, les charges de personnel représentent le poste de dépense essentiel. La réforme des rythmes scolaires a instauré une demijournée d'école supplémentaire et la création des NAP a généré une augmentation des temps de travail : de 97 564 € en 2013, avant la réforme, les charges de personnel sont passées à 130 366 € en 2016 soit une augmentation de près de 34 % en 3 ans. Les fonds d'amorçage versés par l'état (4 251 € perçus en 2016) ne suffisent pas à compenser les coûts de la réforme.

Les investissements sont donc toujours limités au renouvellement indispensable des équipements : au total 1 423 € pour 2 ordinateurs portables pour l'école d'Oisly, 1 aspirateur pour l'école de Couddes et la mise à jour des logiciels de gestion.



# Les agents du SIVOS

Christelle BARBEILLON anime les ateliers NAP à Choussy; elle effectue le service de cantine et l'accueil en garderie le mercredi et le soir à Oisly.

Cécile BOUCHETON, agent intercommunal, assume les fonctions d'ATSEM à Couddes le matin, puis l'accueil en garderie NAP à Oisly ; elle est chargée en partie de l'entretien des locaux à Oisly et Couddes.

Christine BOURDON, agent intercommunal, est la cantinière de Choussy; elle a en charge l'accueil et la surveillance des élèves de Choussy pendant tous les temps périscolaires, ainsi que l'entretien des locaux.

Christelle BOURREAU accompagne les enfants dans le car scolaire, sert les repas à la cantine de Choussy, fait fonction d'ATSEM l'après-midi à Couddes et anime les ateliers des NAP à Oisly.

Laurence GRANGER, agent intercommunal, est la cantinière ainsi que l'agent de garderie du matin et pendant les NAP à Couddes. ; elle apporte son aide en classe l'après-midi et participe à l'entretien des locaux.

Calypso LIEGEOIS travaille à Couddes, où elle assure les fonctions d'ATSEM, puis d'animatrice en atelier NAP, et enfin d'agent de garderie du soir.

Claire PONNELLE est la secrétaire du SIVOS.

Marinette RENAULT, agent intercommunal : cantinière et chargée de l'entretien à Oisly, elle accueille également les élèves en garderie le matin.

# Les départs en retraite et les nouveaux embauchés

Françoise RICHARD n'a pas complètement quitté le SIVOS car elle partage désormais les remplacements ponctuels dans le car avec Christian DESBREE.

Patrick MULLER, après avoir brillamment réussi une formation intensive, est le nouveau conducteur du car scolaire, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel avec la commune d'Oisly.

Antoinette KOWALSKI, agent d'entretien à Couddes, a également pris une retraite bien méritée en juillet. Elle est remplacée par Audrey GRANGER.

Elus délégués du SIVOS, agents des services scolaires et enseignantes étaient réunis le 10 novembre 2016 à la salle des fêtes de Choussy pour souhaiter à Françoise RICHARD une longue et joyeuse retraite. Conductrice du car de ramassage scolaire depuis 1999, Françoise RICHARD a transporté sur les routes des trois communes du regroupement scolaire plusieurs générations d'élèves. Le président du SIVOS, Denis RIOLAND, a salué le professionnalisme, la générosité, le sens du service public... et le sens de l'humour de Françoise RICHARD. Il a présenté le nouveau conducteur du car, Patrick MULLER.

La polyvalence et les capacités d'adaptation de chaque agent du SIVOS sont sans cesse sollicitées pour assurer la continuité du service public. Merci à tous pour leur disponibilité et leur dévouement auprès des enfants !



# LES NOUVELLES DU PAYS **DE LA VALLEE DU CHER** FT DU ROMORANTINAIS





# 1917 - 2017 LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE COMMEMORE LE CENTENAIRE DE LA PRESENCE AMERICAINE SUR LE TERRITOIRE

La vallée du Cher a été le lieu d'une intense activité militaire entre 1917 et 1919. Pontlevoy, Montrichard, Gièvres, Noyers-sur-Cher et Saint-Aignan notamment ont vécu ce moment de l'histoire à l'heure américaine .

Les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne le 6 avril 1917. Les soldats américains (les Sammies ou les Doughboys) deviennent des conscrits qu'il faut entraîner et équiper.

Une logique précise régit l'organisation des bases militaires et des communications. La France est divisée en trois zones : les ports de débarquement, le secteur intermédiaire où les soldats parfont leur formation, et le secteur des armées où ont lieu les combats. La vallée du Cher se trouve au cœur du secteur intermédiaire.



A l'occasion du centenaire de la présence américaine en vallée du Cher et Romorantinais, le Pays d'art et d'histoire coordonne l'ensemble des manifestations organisées par les collectivités et les associations locales tout au long de l'année 2017 : expositions dans les rues, séances de cinéma, projets pédagogiques...

Une brochure disponible notamment dans les Offices de Tourisme recensera l'ensemble des manifestations organisées

Contact Pays : Valérie CHAPEAU pah.var@gmail.com





### LE 4ème CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le 3ème contrat régional de Pays s'est achevé le 30 juin 2016. Le Pays élabore actuellement le contrat 4ème génération avec la Région Centre - Val de Loire. Ce sont ainsi plus de 11,7 millions d'euros qui seront attribués à notre territoire du sud du Loir-et-Cher (52 communes, 80 000 habitants) pour accompagner les collectivités, associations ou entreprises agricoles dans différents domaines, par exemple : le très haut-débit, l'insertion par l'activité économique, les itinéraires cyclotouristiques, l'accès à la culture, la santé, la rénovation urbaine, la biodiversité

Le contrat régional de solidarité territoriale sera conclu courant 2017 pour une durée de 5 ans.

Contact Pays : Julien BEAUDON directionpvcr@gmail.com

# LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER, UN PLUS POUR LE PAYS





LEADER, acronyme pour Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme inscrit dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le projet du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'articule autour de la stratégie suivante : développer la vallée du Cher et le Romorantinais par une offre touristique et culturelle qualitative et identitaire. Le GAL (groupe d'action local) bénéficie d'une enveloppe globale d'1M€ répartie sur différentes actions

Les porteurs de projets publics et privés (associations notamment) peuvent contacter le Pays pour de plus amples renseignements quant aux possibilités éventuelles de financement de leurs projets touristiques ou culturels et la démarche à suivre.

Contact Pays: Sylvie DOUCET pvcr41@gmail.com

Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais -1 Quai Soubeyran - 41 130 SELLES-SUR-CHER - © 02.54.97.78.60 → pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr- http://www.val-cher-romorantinais.com

# Maisons de l'emploi



# 

# Relais services publics

La Communauté de communes Val de Cher Controis compte deux maisons de l'emploi, l'une basée à Saint-Aignan ouverte depuis 2005, et l'autre à Selles-sur-Cher, depuis 2009.

Ces services de proximité ne sont pas des antennes de Pôle Emploi. Destinées à la fois aux demandeurs d'emploi mais aussi aux salariés et aux entrepreneurs, les maisons de l'emploi offrent un suivi personnalisé et des conseils afin de faciliter:

- la recherche d'emploi,
- le choix d'un métier ou d'une formation,
- la rencontre avec des employeurs,
- la définition d'un projet professionnel.

Des outils sont également mis à la disposition des employeurs afin de :

- diffuser leurs offres d'emploi.
- leur proposer des candidats au profil adéquat,
- leur présenter les différents contrats de travail et les aides à l'embauche,
- promouvoir les métiers des secteurs qui recrutent.

Maison de l'emploi à Saint-Aignan 3 rue Victor Hugo 41100 Saint-Aignan Tél.: 02 54 75 42 63

### Horaires:

Sans Rendez-vous : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h Sur rendez-vous le vendredi de 9h à 12h Maison de l'emploi à Selles-sur-Cher Place Charles de Gaulle BP 5

41130 Selles-sur-Cher Tél.: 02 54 96 33 23

### Horaires:

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 Espace jeunes à Contres 8 rue de la Gare 41700 Contres Tél.: 02 54 74 58 11

Horaires : Le lundi de 9h à 12h

# Les prochains rendez-vous de l'emploi

# Samedi 7 janvier 2017

Forum de recrutement Hôtellerie - restauration / Hôtels et zoo de Beauval à Saint-Aignan de 8h30 à 13h

### Jeudi 9 février 2017

Forum de l'emploi Hôtellerie - restauration / Salle des fêtes de Contres de 9h à 13h

### Vendredi 3 mars 2017

Jobs d'été - Soirée rencontre des entreprises / Espace jeunes à Contres de 17h à 20h

# **Mission locale**

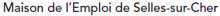
Un service pour les jeunes de 16 à 25 ans

- Accompagnement à la définition d'un projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise
- Information sur la santé et l'accès aux soins, la recherche d'un hébergement et l'accès à un logement autonome
- · L'accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et loisirs

### Trois lieux d'accueils

# Maison de l'Emploi de Saint-Aignan

Mission Locale du Romorantinais – sur RDV lundi, mardi et jeudi Contact : Isabelle STIEVENARD et Laurence LEGLAND – 02 54 76 23 22



Mission Locale du Romorantinais – sur RDV mardi et jeudi matin

Contact : Pascale PANEL - 02 54 76 23 22

### Espace Jeunes de Contres

Mission Locale du Blaisois – sur RDV jeudi et un vendredi sur deux

Contact : Sophie DIRSON - 02 54 52 40 40





# 2016 : retour en images sur une année d'action communautaire







Janvier Début des travaux de la gendarmerie de Contres

**Février** Opération jobs d'été

Mars
Début de la construction du
PLUI : Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Avril
Inauguration de l'unité de production de l'entreprise Terra Cérès dans l'incubateur Food Val de Loire





Forum de la sécurité routière

Juin
Festi RAM (Relais Assistants
Maternels)

Juillet Fête du jeu

Août Festival les Zygophonies



Septembre Inauguration de la Maison des vins et des saveurs

Octobre
Signature d'un partenariat
école-entreprise

Novembre Congrès des acteurs économiques

**Décembre**Représentation du spectacle « Tartare de contes crus »

Et encore bien d'autres événements et actualités à retrouver sur www.val2c.fr

Communauté de communes Val de Cher Controis - 15 A rue des entrepreneurs - 41700 Contres - Tél. : 02 54 79 15 50



# CONCERTATION / LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

### Le PLUI du Val de Cher Controis

Lors du conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher Controis, en date du 30 novembre 2015, il a été décidé l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de l'ensemble de ses 29 communes membres, qui n'intégrera ni les dispositions du Plan Local de l'Habitat (PLH), ni les dispositions d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Ce document aura pour vocation de travailler sur l'avenir du territoire et d'inscrire la réflexion communautaire dans une démarche élargie prenant en considération le moment venu, toutes orientations de portée supérieure en matière d'aménagement du territoire et travailler en coopération avec les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) voisins. Une organisation des différentes commissions et comités a été mis en place. Il s'agira de planifier et d'organiser d'ici 2025 à 2030 les actions à mener en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de l'économie et l'emploi, de l'environnement, des activités agricoles et viticoles, des commerces et des services, etc.

Ce projet de PLUi associera pendant 4 ans les élus, les techniciens, les services spécialisés, les acteurs économiques et bien sûr les habitants, pour trouver un équilibre entre les besoins du territoire, les volontés de développement et de réaménagement, et les possibilités offertes par les lois régissant l'urbanisme au XXIe siècle. Il permettra d'autre part aux 29 communes de mieux se connaître et de porter ensemble des projets pour un urbanisme novateur, cohérent avec les identités locales.

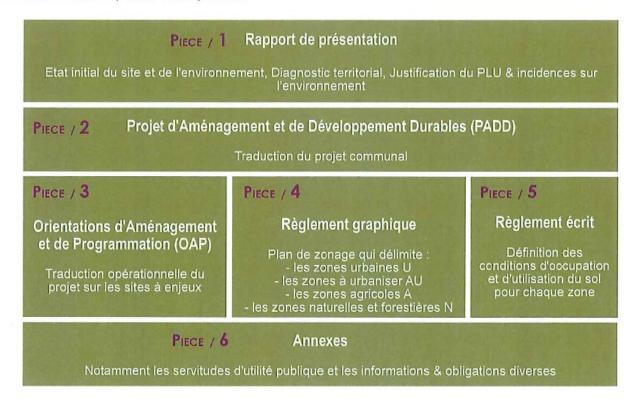
La Communauté de communes a choisi de s'entourer des cabinets G2C territoires et BIOTOPE pour l'assister dans la réalisation de ce document d'urbanisme intercommunal.

### Qu'est-ce qu'un PLUI?

- → Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un « PLU à grande échelle » qui définit, à l'échelle locale, un projet de développement du territoire. Il détermine ensuite les règles d'utilisation du sol et de construction qui permettront d'appliquer le projet.
- → Le PLUi est un outil de planification urbaine permettant d'anticiper et de programmer les besoins du territoire (emploi, logements, services, équipements) en fonction de la croissance démographique souhaitée. Son action s'établit à l'horizon de 10 ans
- Le PLUi permet de porter une vision communautaire pour préparer l'avenir et présente beaucoup d'avantages que le PLU ne propose pas comme :
- Un projet collectif de co-construction qui vise à renforcer la solidarité entre communes au sein de l'EPCI;
- · Une échelle adéquate pour mettre en cohérence les problématiques de l'aménagement de l'espace ;
- · Une mutualisation de l'ingénierie et des moyens financiers pour des documents qualitatifs ;
- d'appliquer une stratégie de développement durable cohérente en préservant les ressources et les espaces;
- de limiter l'étalement urbain et les déplacements en proposant des espaces partagés et équilibrés sur le territoire intercommunal;
- de favoriser un développement harmonieux des différentes communes composant l'EPCI grâce à une insertion architecturale, urbaine et paysagère collective.

### Les pièces composant le PLUI

Le PLUi issu de ces réflexions et plans d'action deviendra au plus tard **au 1er janvier 2020**, le document qui construit le projet du territoire local et détermine le droit des sols à l'échelle de la Communauté de communes. Celui-ci sera composé des six pièces suivantes dont chacune possède un rôle particulier.



# La concertation avec la population

Tout au long de l'élaboration du PLUI, et conformément aux modalités de concertation définies lors de la délibération communautaire de prescription de l'élaboration du PLUI, la population sera informée et consultée sur le projet.

Les modalités de concertation définies sont les suivantes :

### Moyens d'information et de communication :

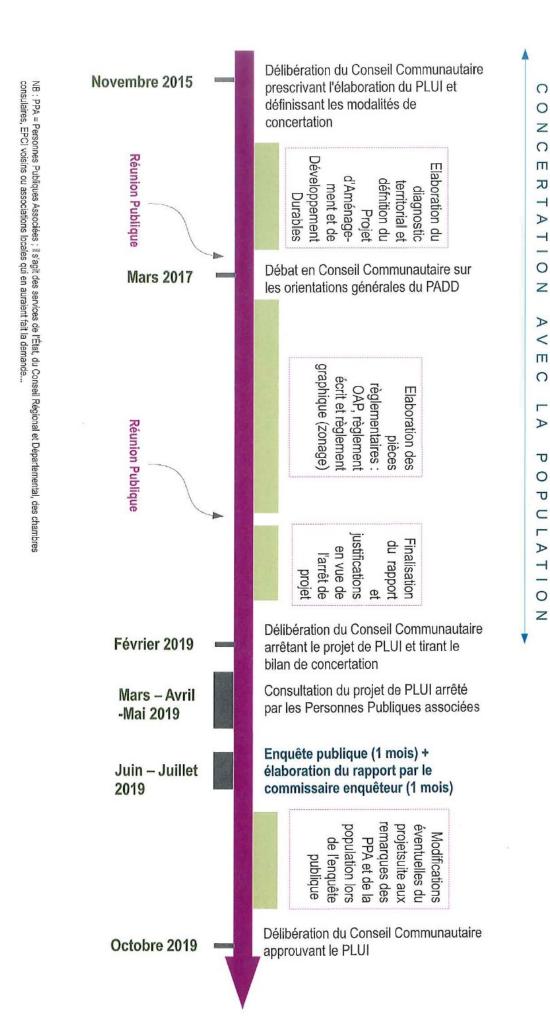
- publications dans le bulletin communautaire
- Publications sur le site internet de la Communauté de communes

### Moyens offerts à la population pour formuler ses observations et propositions :

- des réunions publiques
- un registre de concertation dans chaque mairie et au siège de l'EPCI
- des ateliers thématiques

Lors de la première réunion du Comité de pilotage, il a été convenu que les publications issues du bulletin communautaire et du site internet de la Communauté de communes pourraient au besoin être dupliquées dans les bulletins communaux et sur les sites internet des communes membres le cas échéant.

Des registres ont d'ores et déjà été déposés dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes. Un préambule y rappelle l'ensemble des modalités de concertation.



Pour toute question ou remarque, un registre de concertation est mis à votre disposition en mairie.

# L'avancement du PLUI Val de Cher Controis

Depuis fin 2015, la Communauté de communes Val de Cher Controis a entamé un large travail collaboratif avec les 29 communes membres pour l'élaboration de son PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Chacune d'elles dispose dans le comité de pilotage d'un représentant chargé de construire un projet global et cohérent sur l'ensemble du territoire intercommunal mais aussi d'assurer le lien entre l'échelle intercommunale et la commune, et défendre ses intérêts.

La Communauté de communes et le comité de pilotage sont accompagnés dans cette démarche par un bureau d'études, pour la conseiller et l'aider dans la réalisation des documents et dans le suivi de la procédure.

# Élaboration du diagnostic : la première phase du PLUI achevée

Après environ 6 mois d'études approfondies et d'échanges, la première phase de la procédure est arrivée à son terme en décembre 2016. Elle a permis de dresser un portrait détaillé du territoire intercommunal, formalisé dans un diagnostic territorial (pièce n°1 du PLUI). On y trouve les thématiques suivantes :

- L'analyse socio-démographique et économique
- L'analyse fonctionnelle et urbaine du territoire
- L'analyse de la consommation d'espace des 10 dernières années
- L'analyse des potentialités foncières dans le tissu urbain
- L'analyse de l'état initial de l'environnement
- L'analyse de l'activité agricole

Les occasions d'échanger, d'informer et d'approfondir la réflexion sur le PLUI ont été nombreuses :

- 6 réunions de travail entre le Comité de Pilotage et le bureau d'études
- 29 rencontres entre le bureau d'études et les communes
- 6 réunions en secteurs géographiques (division en groupes de travail de 4 à 6 communes) avec un ou plusieurs représentants par commune, élu ou non, et le bureau d'études
- 1 réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées, constituées des partenaires institutionnels et associatifs
- 2 réunions d'information agricole, avec les agriculteurs, la chambre d'agriculture, les élus, les services de la Communauté de communes et le bureau d'études

Outre le biais qu'offrent les réunions agricoles, la Communauté de communes a souhaité mettre en place une démarche participative avec les exploitants agricoles et viticoles en les associant à l'élaboration du PLUI par la diffusion de questionnaires. L'objectif de cette démarche est double : enrichir le diagnostic agricole de données récentes et précises, et comprendre les spécificités, les opportunités et les difficultés de l'agriculture val de cher controise afin de construire un projet de territoire le moins impactant possible pour l'activité et les paysages agricoles.

# À venir... un projet d'aménagement co-construit avec la population

La Communauté de communes entame désormais la deuxième phase de l'élaboration du PLUI, à savoir : le projet d'aménagement et de développement durables du territoire (PADD).

Le PADD, ainsi que le diagnostic, seront présentés lors de six réunions publiques qui se dérouleront en février sur la Communauté de communes, en vue de partager et d'échanger sur les premiers résultats de l'étude. Tous les habitants intéressés auront le choix d'assister à l'un des rendez-vous les 15, 16 et 21 février 2017 (les heures et les lieux seront précisés dans l'agenda sur <a href="www.val2c.fr">www.val2c.fr</a>).

Les habitants peuvent s'informer sur les démarches du PLUI à travers :

- les articles dans les bulletins communaux et intercommunaux,
- la rubrique du site internet www.val2c.fr dédiée à la démarche,
- la réalisation de panneaux de communication pédagogiques.

Tous les habitants sont invités à s'approprier ce projet structurant en participant à l'élaboration du PLUI à travers :

- les réunions publiques organisées à l'issue de chaque étape-clé du projet,
- les registres mis à la disposition de la population dans les locaux de la Communauté de communes Val de Cher Controis et dans les 29 mairies,
- l'organisation d'ateliers thématiques à partir du 23 janvier 2017 (déplacement, tourisme et culture, industrie et artisanat, viticulture et agriculture, commerce, habitat) sur inscription en fonction des compétences de chacun,
- la mise en service d'une adresse courriel dédiée au PLUI : plui@val2c.fr.

# La vie des associations

Depuis 7 ans, le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs du Controis propose des échanges de savoirs riches, variés et créatifs. Cette animation locale du territoire et durable malgré tout, fait la fierté des participants et des créateurs de cette association, créée en 2009 à Fougères-sur-Bièvre.

Etaient au programme cette année : Confection de marionnettes en bois, en février 2016. Au mois d'avril dernier, il était possible d'apprendre à customiser ses habits, jouer à des jeux de table « tendance » !

Puis, au mois juin 2016, chacun a pu réaliser son propre épouvantail pour protéger ses quelques fruits de l'année et éventuellement troquer plantes et boutures.

A noter également, la réalisation d'un tricot géant qui s'étoffe petit à petit et reste le fil rouge des activités. Alors, à vos aiguilles !!!

Au programme pour la fin d'année 2016 : Décorations d'hiver simples à réaliser et habituelles gourmandises à partager.

Un « faire ensemble » intergénérationnel reposant sur la gratuité, qui, espérons-le trouvera succès pour de nombreuses années encore sur notre territoire rural du Controis.

N'hésitez pas à contacter l'association pour toute question ou suggestion.

Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs du Controis 2, rue de l'Eglise - 41120 Fougères-sur-Bièvre rersducontrois@yahoo.fr - Président/Vivien Millet : 06 26 83 95 69







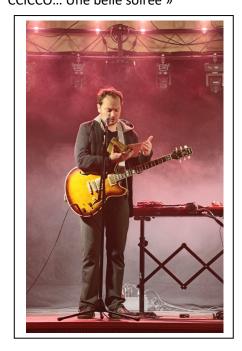




# CCICCO année 2016

### Couddes 19/03 « chanson française »

« Dans une brume savamment distillée nous est apparu, salle communale de Couddes, Bastien Lucas, jeune auteur compositeur interprète, ce samedi soir 21/03. C'est à un vrai récital de 22 chansons qu'il nous a été donné d'assister, dans une ambiance de connivence réciproque avec le public présent... Accompagné de son fidèle guitariste Thomas, avec des lumières travaillées d'Antoine, Bastien nous a légué ses textes ciselés, ses mélodies recherchées et son enthousiasme... Les spectateurs, charmés, sont restés de longs moments avec l'artiste qui leur a dédicacé ses œuvres, entre deux dégustations du pot de l'amitié offert par le CCICCO... Une belle soirée »



# « Ça'm Soul » Oisly 5/09

Ça'm Soul est un groupe de funk, groove, soul... composé de 6 musiciens. Très vite une grande complicité humaine et musicale les amène à vouloir jouer ensemble et ils décident donc de créer ce sextet autour d'un répertoire de reprises plus festives et dansantes les unes que les autres : Stevie

Wonder, Jamiroquai, Jackson's 5, Brand New Heavy, Incognito, ... Belle prestation.



### « La duchesse » Choussy 5/12

Quand la duchesse Eugénie de la Galantière, « investigatrice » de son état, pénètre dans le palais où elle est invitée – disons plutôt convoquée – elle est émerveillée par la majesté des lieux. On explique bientôt à l'élégante Eugénie qu'elle se trouve en fait au palais... de justice où elle est appelée à comparaître pour quelques perturbations... Mais comment diable celle qui a entre autres « partagé la paillasse de Pierre Curie » peutelle se retrouver au 21<sup>e</sup> siècle, « devant des humains réseau-socialisés »! Interprétant un texte intelligent et drôle écrit par Madeline Fouquet, l'actrice Claudie Ollivier de la compagnie Bodo Bodó, campe un personnage aussi farfelu qu'attachant. Dans sa robe à faux-cul, son ombrelle à la main, Claudie-Eugénie transporte le spectateur à travers l'espace et le temps.. Des moments savoureux goûtés par un public conquis. « Que de finesse et de réflexion dans le texte. Et quelle excellente interprétation » confie une dame encore sous le charme. Mais au fait, Eugénie, coupable ou non coupable? C'est le public qui est appelé à en décider en votant lors du pot de l'amitié. Le verdict ? Acquittée, forcément! Comment résister à tant de talent!

En **2017**, le ccicco vous proposera une *soirée cabaret* avec Mistygriz, le **25/03** à Couddes. Lors de la soirée de lancement de la 2 ème édition du « chemin des épouvantails, samedi **10/06** concert gratuit, à l'étang communal de Couddes, d' « **ANATOLE**, l'homme juke box »...

# La SPA de SASSAY



Aujourd'hui, et pour le bien de tous, nous consommons local pour soutenir nos producteurs locaux, parce que nous savons où se trouve la production et comment s'est produit.

La S.P.A de Sassay est une association locale implantée dans le Loir et Cher depuis 1953. Elle est complètement indépendante et ne vit que de dons et ne perdure que grâce aux legs, sans legs nous fermons!!!

La S.P.A de Sassay est votre S.P.A, à votre service et au service de toutes les communes partenaires. La S.P.A de Sassay fait partie du tissus social local, elle embauche et forme localement, fait appel aux artisans locaux, achète local, paie l'impôt foncier, et s'implique dans des actions auprès des handicapés, des personnes seules ou âgées.

La S.P.A de Sassay fait partie des 260 refuges indépendants financièrement de France. À eux tous ils prennent en charge 180 000 animaux soit 80 % des animaux trouvés, ils font 14 000 enquêtes de maltraitance et emploient 1 200 salariés. Un véritable service public sans aucune aide de l'état.

La S.P.A de Sassay respecte l'animal comme un être doué de sensibilité c'est pourquoi elle n'euthanasie jamais les animaux vieux ou en surnombre, elle soigne, opère, nourrit. Seuls les animaux en fin de vie et qui souffrent, sont entourés et accompagnés dignement.

Malheureusement les difficultés économiques sont toujours présentes, c'est pourquoi nous comptons sur votre générosité; 66 % de votre don est déductible de l'impôt. Il n'y a pas de petit don; il n'y a que des personnes au grand cœur.

Donner à la S.P.A de Sassay c'est vraiment savoir où et comment cet argent est utilisé! Toute l'équipe du refuge vous adresse un grand merci d'avance.

S.P.A de Sassay 3 route d'Oisly 41700 Sassay : 02 54 795 78: Voir aussi notre site et notre compte Facebook

### ASSOCIATION RURALE DE CHOUSSY-COUDDES

La saison écoulée s'est bien passée pour notre association de gymnastique.

16 femmes et 2 hommes ont suivi régulièrement les 35 cours d'une heure tous les mardis à la salle des fêtes de CHOUSSY.

En juin dernier, nous avons, entre nous, fêté les 30 ans de la gymnastique et porté un bouquet à notre doyenne et fondatrice: Mme Arlette MEUNIER

En effet, notre association a commencé à CHOUSSY en octobre 1986 et, est toujours fidèle à ses origines.

Pendant les cours de gym, l'ambiance est amicale et laborieuse, c'est avec un grand plaisir que nous voudrions que cela continue.

Les unes et les uns, venez nous rejoindre: le principal est de participer - on oublie les années et les douleurs.

La Présidente Gilberte HABERT BOURDIN La Trésorière Bernadette



# **BIBLIOTHEQUE DE CHOUSSY**

La plus petite bibliothèque de France continue sa modeste vie, ouverte tous les premiers et troisièmes samedis du mois, de 11 heures à midi.

Au moins deux nouvelles lectrices sont devenues régulières en 2016, une adolescente et une adulte... Mais nous en espérons encore bien plus.....

La Bibliothèque Départementale de Prêt nous permet toujours d'avoir accès aux ouvrages plus récents, et, de fait, de nombreux premiers romans passionnants ont été publiés cette année - et nous avons pu les lire.

De plus, notre amie écrivaine, Jocelyne GODARD, nous a offert, en fin d'année, les quatre volumes de sa saga « TERRE DE SANG ET DE LUMIERE » qui conte l'histoire de la première croisade, en l'an 1096, vécue par Mahaut de Saint-Victor, une jeune Franque - qui ira jusqu'au bout, au travers de

la folie meurtrière de ces hommes qui s'entretuent au nom de Dieu.

Ces livres, et d'autres vous attendent....

Bonne lecture!

Claire JUGAND

# Agriculture - Viticulture 2016

### RECOLTE 2016

Une année à oublier en agriculture, mais dont on se souviendra longtemps à cause des conséquences financières. Les cultures d'automne emblavées dans de bonnes conditions présentaient de jolis potentiels en sortie d'hiver, et les conditions douces printanières nous laissaient espérer une belle récolte. Et puis vint cet épisode pluvieux fin Mai, et les conditions d'inondation que nous n'oublierons pas. Certaines parcelles sont restées sous l'eau quelques jours, pour celles-ci la récolte



était faite. Même pour les autres, les fortes quantités d'eau en cette période de floraison pour les blés et orges ont entraîné une mauvaise fécondation, beaucoup de grains sont restés tout petits.

Les moissons ont confirmé nos craintes, des rendements à moitié des moyennes, avec des cours assez faibles, donc des revenus divisés par deux pour la plupart. Les conditions pluvieuses de fin Mai à mi-Juillet ont gêné les semis de printemps, ceux faits avant ont donné de meilleurs résultats que les autres. Mais les conditions sèches qui ont suivi ont empêché une croissance normale des tournesols et maïs, beaucoup de parties de parcelles n'ont pas poussé du tout.

Côté vignoble, tout se passait bien avec un départ de végétation classique courant Avril, jusqu'au matin du 27, où un coup de froid a touché une grosse partie du vignoble, des pertes jusque 100% dans certaines parcelles. Seuls quelques secteurs de la commune ont été épargnés, côté Couddes et Oisly, et quelques parcelles sur les Hauts de Choussy. Le moral touché, le travail restait équivalent voire plus important à cause des pousses décalées. Il fallait tout de même protéger la végétation des maladies (afin de préparer la taille suivante), surtout du mildiou après les fortes pluies du printemps, et puis maintenir en vie les quelques grappes rescapées. A partir de mi-Juillet, la protection se relâchait avec l'arrêt des pluies, et une période sèche s'est installée jusqu'en Septembre, entraînant un stress des ceps, surtout les jeunes vignes peu enracinées.

Une nouvelle fois, ce sont les pluies de la fin de l'été qui ont relancé l'activité végétative dans un premier temps, et fait gonfler les raisins dans un deuxième temps. Les vendanges ont commencé vers le 25 Septembre, assez tardives sur une moyenne de 20 ans, avec des fortunes diverses dans chaque parcelle suivant le taux de gel. Par contre, la faible quantité de raisins a entraîné un phénomène de concentration, avec des jus très sucrés donc très alcooleux après fermentation. Les sauvignons sont très aromatiques et riches, les rouges colorés avec beaucoup de matière.

Ce sera donc une cinquième petite récolte consécutive, avec deux gels importants (2012 et 2016). La demande étant plus importante que l'offre, les cours au négoce remontent naturellement, avec des prix équivalents à ....1991!! Enfin des cours rémunérateurs, à condition que l'on fasse des rendements plus importants. Beaucoup d'exploitations sont en difficulté à cause de ces phénomènes météorologiques, surtout les vignerons qui ne sont pas assurés.

Il faudra vite retrouver des jours meilleurs, pour pouvoir vivre décemment de la terre, un métier à hauts risques.

Peut-être en 2017...





# LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

# Luttons contre LE FRELON ASIATIQUE : facile, pas cher et efficace

SERAIT-IL POSSIBLE DE COMMUNIQUER CE MESSAGE À L'ENSEMBLE DE VOS AMIS ET RÉSEAUX DE CONNAISSANCES.

Nous sommes dans la région la plus touchée, l'Aquitaine, et tout le sud de la France, mais aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire.

Cela va en s'empirant d'année en année jusqu'en Belgique et Hollande.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seule les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc...pour en ressortir courant février et commencer à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir.

En disposant des pièges dans nos jardins ou sur nos balcons en ville pour attraper ces futures fondatrices de nids : 1 reine = 2000 à 3000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eau minérale en plastique, de découper le tiers supérieur le retourner et l'encastrer dans la partie basse ; puis verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange de bière brune, de vin blanc (pour repousser les abeilles), et de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi février à la fin avril. Après cette date les futures reines auront commencé à se reproduire.

Merci de votre lecture et à vos pièges !!!

L'an passé, avec 1 seul pièce à DAX (40)...72 frelons ont été éliminés.

FAITES SUIVRE A UN MAXIMUM DE PERSONNES A LA CAMPAGNE COMMEA LA VILLE.

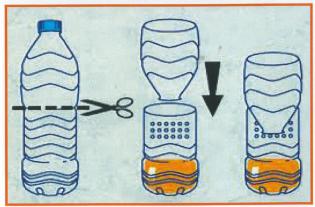


Frelon asiatique (Taille réelle 3 cm)

Frelon commun européen (jusqu'à 4 cm)



Nid de frelon asiatique dans un arbre



Fabrication d'un piège

# JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ ( Recensement citoyen obligatoire

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-OUEST Centre du service national d'Orléans



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'A DMINISTRATION

Ce que dit la loi Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

# Avant 16 ans ?

L'obligation recensement, préalable obligatoire vue de la participation à la JDC, ne débute qu'à l'âge de 16 ans (art. L. 113-1 du code du service national).

Entre 16 et 25 ans ? La loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 ne prévoit plus la justification du recensement entre le 16 ème et le 18 ème anniversaire. L'attestation de recensement délivrée aux jeunes, n'est donc plus le document qui justifie de la situation du jeune au regard des obligations du service national. Même si l'attestation de recensement est encore remise au jeune, seul le certificat JDC ou un certificat d'exemption est demandé lors de la constitution du dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

Il est donc important d'informer la population soumise au recensement, de la période légale de recensement (entre 16 ans et 16 ans et 3 mois), afin que celle-ci puisse être immatriculée et convoquée au plus tôt à sa JDC.

Faites-le savoir à vos administrés !

Communiquez sur le recensement dans votre bulletin d'informations municipal, sur vos panneaux d'affichage, sur votre site internet...



# Avez-vous pensé au e-recensement?

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) met à la disposition des communes ce service en ligne innovant (erecensement) pour simplifier la vie des usagers.

Déjà plus de 3 200 communes de raccordées. Pourquoi pas vous?

Renseignements:

http://telechargement.modernisation.gouv.fr/EspaceDocumentaire MSP/particuliers/demarches-en-ligne/rco/index.html

Formulaire de raccordement :

https://mdel.mon.service-

public.fr/mademarche/sfjsp?interviewID=BouquetService

Pour plus d'informations, contactez directement le centre du service national d'Orléans :

Pour le Cher, le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loiret : **2** 02 38 65 21 32

csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr



www.defense.gouv.fr/jdc



# Information pratique - Santé



# Solutions de téléassistance

www.presencevertetouraine.fr

# <u>Activ'zen</u>

être sécurisé à domicile

Option sérénité Option sécurité Option convivialité

### Téléassistance fixe

1 transmetteur + 1 déclencheur service disponible 24h/24



• installation avec ou sans ligne téléphonique

# Détecteur automatique de chute

option sécurité



 déclenchement automatique en cas de chute ou de malaise

Aides financières possibles des communes, des caisses de retraite et du Conseil Départemental. Déductible des impôts dans le cadre de l'agrément services à la personne.

# **Activ'mobil**

être sécurisé à l'extérieur

Téléphonie mobile appel d'urgence géolocalisation





 disponible avec médaillon et détecteur de chute Protection du Tavailleur Isolé appel d'urgence géolocalisation



• fonction perte de verticalité

Ce service de téléassistance mobile fonctionne partout en France métropolitaine, système multi-opérateur pour une couverture maximale.

# Prévention Sécurité

### Coffre à clefs sécurisé



disponible en version à accrocher ou à fixer

Usage également adapté : Collectivités locales, enfants, gîtes, exploitations agricoles, véhicules multi-utilisateurs

- Une seule clef, à domicile accessible de façon sécurisée
- Intervention des pompiers facilitée et sans dommage

# **Balisage lumineux**

prévention des chutes



- Allumage automatique par détection de mouvement
  - Système sans fil

Installation indépendante du service de téléassistance.

Présence Verte rappelle qu'aucun démarchage n'est effectué par ses services directement auprès des personnes. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre mairie.

# **DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS**

# Cancer du col de l'utérus : recommandations

Le frottis cervico-utérin est recommandé tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (sauf chez les femmes hystérectomisées ou n'ayant jamais eu de rapports sexuels).

Cet examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme, etc. Le coût du frottis est pris en charge à 70 % par votre caisse d'assurance maladie, les 30 % restants sont remboursés par votre complèmentaire santé.

Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sera déployé prochainement au niveau régional. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à votre médecin traitant.

# Cancer du sein : détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Chaque année en France, près de 49 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès par cancer chez la femme avec près de 12 000 décès par an.

On estime qu'1 femme sur 8 y sera confrontée au cours de sa vie. Pourtant, s'il est détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

### Le dépistage est-il important pour lutter contre le cancer du sein ?

Le dépistage permet de diagnostiquer un cancer du sein à un stade précoce, avant même qu'une tumeur ne soit palpable ou que des symptômes apparaissent. Le dépistage permet ainsi de mieux soigner le cancer du sein, avec des traitements moins lourds.

# A quelle âge doit-on s'en préoccuper ?

Si vous êtes une femme entre 50 et 74 ans, sans symptôme ou facteur de risque particulier, vous êtes invitée par courrier, tous les 2 ans, à réaliser une mammographie et une palpation des seins. Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. De plus les clichés bénéficient d'une seconde lecture par un autre radiologue dans les locaux de l'ADOC 41 pour une sécurité supplémentaire.

**Avant 50 ans**, un dépistage peut être recommandé en cas de risque particulier, notamment des antécédents personnels ou familiaux. Renseignez vous auprès de votre médecin pour être orientée vers la solution adaptée à votre niveau de risque.

Pour toutes les femmes, à partir de 25 ans, un examen clinique des seins (palpation) doit être réalisé une fois par an. Il peut être effectué par le médecin traitant, le gynécologue ou une sage-femme.

# CANCER DU COL DE LUTÉRUS FROTTIS TOUS LES 3 ANS CANCER DU SEIN MAMMOGRAPHIE TOUS LES 2 ANS CANCER COLORECTAL TEST TOUS LES 2 ANS DE 50 À 74 ANS LES 2 ANS

# Cancer colorectal:

# Détécté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

### Qui est concerné?

Les personnes entre 50 et 74 ans sans antécédent, femmes et hommes, sont invitées à réaliser tous les 2 ans un test de dépistage du cancer colorectal. 95 % des cas de cancer colorectal surviennent après 50 ans.

D'autres modalités de dépistage sont proposées par le médecin aux personnes présentant des antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer colorectal ou de certaines maladies du côlon.

### Un test de dépistage très simple, indolore et efficace à faire chez soi

Une fois remis par le medecin, le test de dépistage colorectal est à faire chez soi. Il est fiable et facile d'utilisation. Il permet de detecter de petits cancers débutants ou des lésions précancéreuses et permet une prise en charge précoce.

Le test remis par votre médecin et son analyse sont pris en charge sans aucune avance de frais de votre part. La consultation, quant à elle, est prise en charge dans les conditions habituelles.

Structure de Dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal en Loir-et-Cher :



3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

2 02 54 43 67 26

✓ adoc41@orange.fr

www.depistage-cancer.fr/centre/adoc-41

www.facebook.com/ADOC-41





Blois, le 27 avril 2015

# Communiqué de presse

# Bientôt un week-end ou des vacances en Europe?

Avant de partir, pensez à vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

# Pourquoi?

Votre Carte Européenne d'Assurance Maladie vous permet d'être protégé et correctement remboursé en cas de problème de santé sur place lors de votre séjour en Europe.

La CEAM est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable 2 ans.



### Comment l'obtenir?

Rien de plus simple, commandez la directement en ligne depuis votre compte personnel sur ameli.fr (rubrique « mes démarches »). Vous la recevrez à votre domicile sous 15 jours environ.

### Votre départ est imminent ?

Téléchargez directement depuis votre compte personnel une attestation provisoire, valable 3 mois.

Pensez-y! Votre compte personnel sur ameli.fr est accessible où que vous soyez depuis votre smartphone ou tablette.



Pensez-y! Simplifiez-vous vos démarches avec nos services en ligne, ouvrez votre compte personnel sur <a href="www.ameli.fr">www.ameli.fr</a> et :

- · suivez vos remboursements,
- téléchargez une attestation de droits,
- commandez votre carte européenne d'assurance maladie,
- signalez la perte/vol de votre carte Vitale,
- faite votre changement d'adresse,
- contactez votre caisse d'Assurance Maladie par e-mail...

Contact presse

Sophie Rousselet – Responsable communication - 02 54 50 18 22



# La MSA BERRY-TOURAINE

# Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'action sanitaire et sociale et les services médicaux (contrôle médical, médecine du travail, prévention des risques professionnels) complètent cette offre en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

# Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

# Composition de l'échelon local de BLOIS 2 – CONTRES – SAINT-AIGNAN – MONTRICHARD - SELLES SUR CHER

Président : Jean-Marie TANNEUX (SAINT-AIGNAN)
Vice-présidents : Michel DRUET (CELETTES), Christine PAUSADER (COUR CHEVERNY),
Czeslawa COUFFRANT (NOYERS SUR CHER), Annie GIRARD (THENAY)

M	TISSIER	GUY		ANGE
	PROVOST	MICHELLE		BLOIS
M	PROVOST	MARTIAL		BLOIS
	HUBERT	SYLVIANE		CELLETTES
	BARRAS	CATHERINE		CHATEAUVIEUX
M	GIRARD	PASCAL		CHAUMONT SUR LOIRE
M	TARRIDA	JOEL		CHAUMONT SUR LOIRE
M	LEMAIRE	JEAN-PIERRE		CHEMERY
	GAZTELUMENDI	VIRGINIE		CHEVERNY
M	BOURDONNEAU	DAVID		CHITENAY
	BOURDIN	ANNE	EARL BOURDIN	COUDDES
M	CHEVREAU	JEAN-PAUL		COUDDES
M	LELOIR	JEAN-LUC		COUDDES
M	VALLET	XAVIER		COUDDES
M	GENTIL	VINCENT		FOUGERES SUR BIEVRE
M	MONTARU	JEAN-PIERRE		FRESNES
M	GROSBOIS	GERARD		LA CHAPELLE S/ LOIRE
M	HANNEQUART	CHRISTOPHE		MEUSNES
M	COTY	MAURICE		MONTRICHARD
M	DUVOUX	ALAIN		MONTRICHARD
MME	LORION	DANIELE		MONTRICHARD
M	HURSON	ROMAIN		MUR DE SOLOGNE
MME	GIRAULT	DOMINIQUE	EARL GIRAULT DOMINIQUE	NOYERS SUR CHER
M	VILLEDIEU	JEAN		OISLY
M	WESSER	LUDOVIC		OUCHAMPS
M	BIGOT	LAURENT		PONTLEVOY
M	DALUZEAU	JEAN-PIERRE		PONTLEVOY
MME	POTIN	IRENE		PONTLEVOY
M	SAUSSEREAU	PASCAL		PONTLEVOY
M	DESCHAMPS	THIERRY		POUILLE
M	KACAR	EMRAH		SELLES SUR CHER
MME	PORTUGAL CARVALHAIS	MARIA		SELLES SUR CHER
M	DUHOUX	JEAN-MICHEL		ST AIGNAN
M	DAVAULT	JEAN-PIERRE		ST GEORGES SUR CHER
M	BRETON	BRUNO		ST GERVAIS LA FORET
M	BOUGES	ELIE		ST JULIEN DE CHEDON
M	HUBERT	GILLES		ST ROMAIN SUR CHER
M	CAZIN	FRANCIS		THESEE
M	GAILLARD	JOEL		THESEE
M	POTIN	PHILIPPE		THESEE
MME	FEREY	NATHALIE		VALLIERES LES GRANDES

## Information pratique - Habitat



# Des questions sur le logement et l'énergie ? Un seul contact : l'ADIL EIE 41!



Vous avez une question sur le logement ou l'énergie ? Contactez gratuitement les juristes spécialisés et les conseillers en énergie de l'ADIL EIE 41.



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) est une association type loi 1901 qui vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions liées au logement et à l'énergie.

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...).

Guichet unique officiel de la rénovation sur le 41 Les juristes renseignent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, contrats, voisinage, urbanisme, prêt immobilier, copropriété, investissement locatif, prévention des impayés et des expulsions, non-décence ou insalubrité ...

Les conseillers en maitrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,... Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales.

Offres de terrains à bâtir L'ADIL EIE 41 est officiellement le **guichet unique de la rénovation** du Loir-et-Cher : conseils techniques, financiers, juridiques et fiscaux tout au long de votre projet. L'association est le guichet unique d'information sur toutes les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).

L'ADIL EIE 41 est également instructeur du Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (FLAAD) en faveur des particuliers qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur mensualité de crédit immobilier.

Vous cherchez une location ou un terrain à bâtir ? Consultez gratuitement le fichier d'offres locatives et la plaquette « Terrains à bâtir dans les lotissements» sur le site <a href="www.adil41.org">www.adil41.org</a> !

Offres de locations Vous voulez réduire votre facture d'énergie et apprendre les bons gestes à réaliser au quotidien pour la planète et votre porte-monnaie ? Rejoignez le « **Défi énergie** » et partagez des moments conviviaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site <a href="https://www.adil41.org">www.adil41.org</a> ou appelez un conseiller en énergie au 02 54 42 10 00.

Dans le cadre de partenariats avec les communes et les communautés de communes qui souhaitent assurer un service de proximité pour leurs habitants, l'ADIL EIE 41 assure plusieurs permanences sur le département. Pour les connaître, consultez le site <a href="https://www.adil41.org">www.adil41.org</a>.

Le Défi Energie pour réduire ses factures d'énergie et d'eau

Tous ses services sont neutres, gratuits et objectifs. N'hésitez pas à nous contacter :

#### **ADIL EIE 41**

Cité administrative - Porte C -34, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 Blois

Du lundi au jeudi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h30 (Fermé au public le mardi matin) Le vendredi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h

Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00 adileie41@wanadoo.fr / www.adil41.org



## Communiqué

Octobre 2016

## PROPRIETAIRES BAILLEURS : COMMENT EVITER ET FAIRE FACE AUX IMPAYES DE LOYERS ?

Un nouveau dépliant du réseau ANIL/ADIL vient d'être mis en ligne. Destiné aux propriétaires bailleurs, il les informe sur les mesures préventives et d'accompagnement en cas d'impayés de loyers. Les bailleurs y trouvent les informations pour sécuriser leurs revenus locatifs et pour résoudre les difficultés rencontrées, le plus rapidement possible.

À noter que les propriétaires, comme les locataires, peuvent bénéficier auprès d'un juriste spécialisé de l'ADIL 41 de conseils gratuits, neutres et adaptés à leur situation. Avant la signature du bail, dès la constatation de simples retards de loyers ou après la constitution d'une dette locative, le conseiller de l'ADIL 41 analyse la situation et leur apporte les renseignements nécessaires pour effectuer les démarches appropriées et pour mobiliser les aides dont ils peuvent bénéficier.

Pour bénéficier gratuitement de ces services, contactez l'ADIL 41 au 02 54 42 10 00.

L'ADIL 41 réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'État, l'ADIL 41 s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.



Agence Départementale d'Information sur le Logement Espace INFO♦ÉNERGIE

34, avenue du Maréchal Maunoury -Porte C- 41000 BLOIS -02.54.42.10.00 - fax 02.54.42.13.00

e-mail : adilele41@wanadoo.fr—Site Internet : www.adil41.org -





## Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

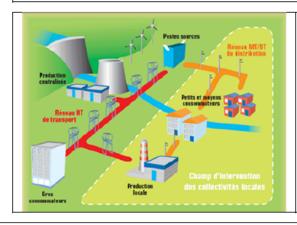
15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

## Le SIDELC en quelques chiffres :

283 communes 332 001 habitants 199 547 points de livraison 13 582 km de réseaux basse et moyenne tension 9 218 postes de transformation



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 170 000 € TTC en 2015).

#### Modifications des statuts du SIDELC :

Lors du Comité Syndical qui a suivi son élection le 25 juin 2014, le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER, s'est engagé à donner une suite favorable à la demande préfectorale de procéder à une refonte des statuts du Syndicat tout en étudiant les possibilités offertes par la réglementation d'étendre les compétences du SIDELC.

Pour cela, il a confié à Monsieur Marc FESNEAU, Vice-président en charge de la Prospective financière et statutaire du SIDELC, lors du Comité Syndical du 2 octobre 2014, la direction d'un groupe de travail composé de Messieurs Thomas BAGRIN, Bruno FLEURY, Serge GUIMARD et Didier PIGOREAU, membres du Bureau, dont les travaux ont permis de définir 2 compétences vers lesquelles peut tendre le SIDELC : les bornes de recharges pour véhicules électriques et l'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement).

Par délibération n°2015-16 du 3 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SIDELC et engagé la procédure de modification statutaire pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Extrait de l'article 2 des statuts du SIDELC modifié par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 :

## 2.1 - Compétences obligatoires :

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes...

#### 2.2 – Compétences optionnelles

Le Syndicat est également habilité à exercer les compétences optionnelles suivantes :

## a) au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce la compétence relative au développement, au renouvellement, à la maintenance et à l'exploitation des installations d'éclairage public...

La notion d'éclairage public s'entend ici comme les installations permettant l'éclairage de la voirie et de ses annexes, des espaces publics, de la mise en valeur extérieure par la lumière des monuments et/ou bâtiments publics, hors équipements sportifs et illuminations temporaires.

#### b) au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques

Le syndicat exerce, notamment dans le cadre de son schéma départemental de déploiement, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables...

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER

## **SMIEEOM**

## Nouvelle collecte à la déchèterie de Noyers-sur-Cher

Depuis le mois de juillet, la déchèterie de Noyers-sur-Cher bénéficie d'une nouvelle benne : celle des meubles usagés. Qu'ils soient en bois, en plastique, matelassés, en métal, etc..., tous peuvent être déposés dans cette benne, et sont ensuite triés et recyclés. Donnez à vos canapés, tables, chaises, salons de jardin, étagères, ... une deuxième vie !

Cette collecte est déjà en place à Montrichard depuis octobre 2014, et a permis de collecter 250 tonnes de meubles.

Retrouvez plus d'infos sur <u>www.smieeom.fr</u> SMIEEOM Val de Cher – 22 rue de Gâtines – 41110 Seigy – 02 54 75 76 66 – sieeomvaldecher@wanadoo.fr







## Bilan de la collecte 2016

(Calculé à partir des données des 8 premiers mois de l'année)

En 2016, chaque habitant des 39 communes du SMIEEOM Val de Cher a jeté en moyenne :





223,3 kg \* d'Ordures Ménagères (non recyclées, incinérées) (225,7 kg en 2015)



17,2 kg d'Emballages (bouteilles en plastiques, cartonnettes, conserves..., recyclés) (16,6 kg en 2015)



**22,9 kg** de Papier (recyclé) (23,2 kg en 2015)



**41,4 kg** de Verre (recyclé) (40 kg en 2015)



Et en déchèterie, 257 kg de carton, végétaux, produits dangereux, appareils électriques....

(248,75 kg en 2015)

Le guide déchèterie, avec les horaires, est disponible sur place, demandez-le au gardien!

Vous avez contribué à ce que davantage de déchets soient recyclés, mais attention à ne trier que ce qui est recyclable. Tous les plastiques ne sont pas recyclables. Seuls les bouteilles et flacons le sont (dans les conditions techniques du moment). Cela signifie qu'il faut continuer à jeter dans le bac gris

<u>les pots (de yaourts, crème fraîche...), barquettes, sacs et films en</u> plastiques.



Et surtout, merci de ne <u>jamais</u> jeter dans les conteneurs de tri des <u>objets</u> <u>piquants ou coupants</u>, des <u>produits dangereux...</u>. Récemment, deux accidents ont eu lieu au centre de tri VEOLIA de Mur de Sologne à cause de seringues. Si vous suivez un traitement en automédication, rapportez vos aiguilles en pharmacie dans des boites jaunes fournies par le pharmacien.

D 66

**Attention!** De nombreux cas d'incivilités nous sont rapportés, en déchèterie notamment, où les gardiens sont confrontés presque quotidiennement à l'impatience, voire au mépris des usagers. Quant aux dépôts sauvages, ils sont encore fréquents devant les portails des déchèteries ou au pied des éco-points, que tout le monde déplore. Pourtant, vous en conviendrez, il faut bien

quelqu'un pour les y déposer... Les agents de votre commune autant que les agents du SMIEEOM n'ont pas à supporter ce genre d'attitude ni à ramasser les déchets de ceux qui n'assument pas leurs responsabilités. Merci à tous pour votre compréhension, votre patience et votre sens civique.

<sup>\*</sup> Moyenne nationale : 316 kg d'ordures ménagères par an et par habitant

# SMIEEOM

## Trier, recycler, pour des résultats très concrets



Chacune de vos participations au tri des déchets a une conséquence directe sur les économies d'énergie, d'eau ou de matières premières.



## Des matières premières préservées

Le recyclage des déchets que vous avez triés l'année dernière a permis d'économiser des matières premières et de l'énergie :

1 874 tonnes de bois

225 tonnes de minerai de fer

1 338 tonnes de sable

106 tonnes de pétrole brut.

et 41 tonnes de gaz naturel.

et 18 578 MWh d'énergie (soit la consommation moyenne annuelle de 1803 personnes à leur domicile) et 64 804 m³ d'eau (soit la consommation moyenne annuelle de 1178 personnes)

## Moins de CO2 rejeté

Il a aussi évité le rejet de 1 608 tonnes d'équivalent  $CO_2$  (émission annuelle domestique de 957 habitants).

## Pour fabriquer des objets de notre quotidien

Et de nombreux objets du quotidien ont été fabriqués à partir de matière première recyclée, comme par exemple :

95 338 couettes (1 kg de fibres par couette) ou 238 344 pulls polaires (de 400 g).

et 3 497 poubelles de 120 L ou 384 km de tuyaux.

et 850 575 boites à chaussures

et 1 571 800 paquets de mouchoirs

et 2 244 chariots de supermarché ou 168 voitures (constituées à 75% d'acier)

et 1 406 vélos ou 2 813 trottinettes

et 4 354 867 nouvelles bouteilles de 75 cl en verre.

(données calculées avec le logiciel E-tonnes d'Eco Emballages)



## **DECHETERIES**

Billy, Contres, Montrichard, Noyers s/ Cher

## **HORAIRES D'OUVERTURE**

Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi: 10h - 12h 14h - 17h

- Mardi : fermé

- Mercredi : 10h - 12h 14h - 17h

Jeudi: (fermé le matin) 14h - 17h

Vendredi: 10h - 12h 14h - 17h

- Samedi : 10h - 12h 14h - 17h

## Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre

- Lundi: 9h30 - 12h 14h - 17h

- Mardi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Mercredi: 9h30 - 12h 14h - 18h

Jeudi: (fermé le matin) 14h - 18h

Vendredi: 9h30 - 12h
 14h - 18h

- Samedi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Fermé le dimanche et les jours fériés

## Information pratique - Administration

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE** - Mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale.

Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. (JO n°257 du 4 novembre 2016)

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Aucune démarche en mairie.

L'enfant doit être en possession d'un titre de voyage en cours de validité (passeport ou carte d'identité) et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire (Cerfa 15646\*01 téléchargeable) renseigné et signé par le titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la carte d'identité du signataire.

#### **URBANISME 2016**

Il a été déposé: 6 Permis de construire

**3** Déclarations Préalables et **3** Certificats d'Urbanisme

Vous trouverez sur « Impôts.gouv.fr » les documents nécessaires au dépôt de la déclaration de fin de travaux (H1 pour les maisons individuelles ou IL pour les changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties). En effet , ces déclarations sont obligatoires et doivent être déposées

spontanément par les usagers qui ont réalisés des travaux.

#### **Votre CAF yous informe**

Afin de moderniser son offre de service et de l'adapter aux besoins de ses usagers, la CAF de Loir-et-Cher fait évoluer ses modalités d'accueil au siège à compter du **4 juillet 2016**.



Ainsi à compter de cette date, les allocataires seront selon le motif de leur demande, soit accompagnés vers les outils numériques sur l'un des 4 ordinateurs dédiés, soit accueillis par des conseillers sur rendezvous uniquement.

La prise de rendez-vous s'effectue sur <u>Caf.fr</u> rubrique 'Ma Caf- Contacter ma Caf - Prendre rendez-vous », à l'accueil ou au téléphone (0810 25 41 10). L'usager pourra choisir son créneau et obtenir un rendez-vous dans les 7 jours, aux horaires habituels: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

La réception exclusivement sur rendez-vous permettra de recevoir les usagers à l'heure convenue, sans attente et d'apporter une réponse complète à leur demande.

## Préfecture de Loir-et-Cher Modalités d'accueil du Public

## Section permis de conduire

	Service concerné	Horaires
Accueil téléphonique	Tous services	Tous les jours
		9h-12h
Accueil des usagers	Guichet Permis de conduire	Tous les jours
à la Préfecture	(primata, renouvellement, renseignements)	9h-12h
	Remise des nouveaux permis	Tous les jours 9h-12h (se présenter à l'accueil général au préalable)
	Visites médicales externalisées (prorogation permis groupe lourd)	Tous les jours 9h-12h (se présenter à l'accueil général au préalable)
	Commissions médicales	Sur RDV au 02 54 81 56 39
	Suspensions, rétention, annulations	Tous les jours 9h-12h (se présenter à l'accueil général au préalable)
	Echange de permis étrangers	Sur RDV au 02 54 81 56 39

La délivrance d'un permis de conduire au format européen est subordonnée au renseignement d'un nouveau formulaire dénommé « **CERFA 14 948\*01 ou Référence 06** » disponible sur internet (site des services de l'Etat, du Ministère de l'Intérieur ou sur servicepublic.fr) ou en Préfecture.

Ce formulaire doit être accompagné de ses pièces annexes (justificatif d'identité et de domicile) et adressé à la Préfecture.

L'usager devra impérativement se rendre en Préfecture pour retirer son nouveau permis en échange de l'ancien. Il n'y a plus d'envoi en Mairie.



## Informations diverses

## POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS

## Bruits de voisinage:

Arrêté préfectoral 99-3653 du 26/11/1999

Les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse,....) peuvent être effectués:



- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Arrêté préfectoral 04-2691 du 06/07/2004 Brûlage des broussailles, souches et abattis interdit en toute époque à moins de **100**m des bâtiments et des récoltes sur pieds, à moins de **200**m de stocks de matières inflammables.





## Vacances scolaires 2016-2017 (zone B)

	Date de sortie	Date de reprise
Rentrée Scolaire des élèves		Jeudi 1er septembre 2016
Vacances de la Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016	Jeudi 3 novembre 2016
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2016	Mardi 3 janvier 2017
Vacances d'hiver	Vendredi 10 février 2017	Lundi 27 février 2017
Vacances de printemps	Vendredi 7 avril 2017	Lundi 24 avril 2017
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2017	



Pour faciliter votre recherche en matière de garde d'enfants, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales réunissent leurs offres sur un site unique.

La liste des assistants maternels du Loir-et-Cher est donc consultable sur le site: www.mon-enfant.fr

La Mairie: - 5 Route de Touraine—41700 CHOUSSY

02.54.71.58.42 ■ 09.70.06.63.80

courriel: mairie.choussy@orange.fr

Site Internet: http://choussy.free.fr

Horaire d'ouverture au public: Lundi: 13h30—17h00

Mardi et Jeudi: 9h00—12h30 Vendredi: 13h30—18h00

## Le personnel communal

Christine BARILLET secrétaire de Mairie

Christine BOURDON adjoint technique Cantine Scolaire—Entretien Bâtiments -Garderie

adjoint technique entretien Espaces Verts-Voirie-Bâtiments Philippe MAZEAU Patrick MULLER adjoint technique entretien Espaces Verts-Voirie-Bâtiments

#### **Boucherie:**

Le boucher-charcutier-traiteur de Thenay (Mr Rodolphe RIOLLET) vous propose d'amener vos commandes passées au 02.54.32.52.23 le mercredi et le vendredi sur la commune.



## Ordures ménagères:

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi (sortir vos bacs dès le mardi soir). En cas de jour férié, le ramassage est décalé d'une journée.

#### Tri sélectif:

Les containers papiers, cartons/journaux et emballages creux sont situés « Rue de Paradis » à côté du terrain multi-sports.

# DEVENEZ ACTEUR

**INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS** 

**ALERTER** 





MASSER

DÉFIBRILLER





POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent Suivez une initiation\* gratuite de deux heures

#lesgestesquisauvent

Pour vous inscrire :



http://www.loir-et-cher.gouv.fr/

INITIEZ-VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT SHE AS AS COME - BE CHOSEN COME - 01 0014

<u>NOTES</u> .

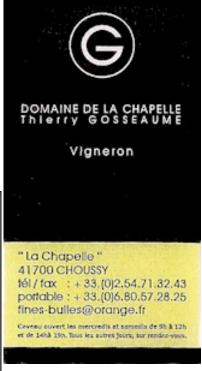














## Bulletin d'informations municipales 2016

Edité par: La Mairie de Choussy

mairie-5 Route de Touraine-41700 CHOUSSY

Tél: 02.54.71.58.42 Fax: 09.70.06.63.80

Courriel: mairie.choussy@wanadoo.fr

**Rédaction et mise en page**: Mairie de CHOUSSY **Photos**: Mairie de Choussy, Jacques Viau, Pascal

COUTAND.

Impression: Mairie de CHOUSSY